



Légende

- Haie d'arbres têtards (EBC L113-1 CU)
- Boisement très intéressant (EBC L113-1 CU)
- Fossés (L151-23 CU)
- Boisement intéressant (L151-23 CU)
- Verger (L151-23 CU)
- Plan d'eau à protéger (L151-23 CU)
- Bâtiment de qualité (L151-19 CU)
- Zone urbaine centrale
- Zone urbaine de densité moyenne
- Zone urbaine à faible densité
- Zones urbaines à vocation d'activités / d'équipements
- Karting d'Anneville / Colline de phosphogypses / Camping
- Zones à urbaniser
- Zones agricoles
- Zones naturelles et forestières
- Bâtiment agricoles pouvant changer de destination (L151-11-2° CU)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol - article R123-11 c :
 - Carrière en cours d'exploitation
 - Ancienne carrière à reprendre
 - Nouvelle carrière à exploiter
- Zones humides (L151-23 CU)

Emplacements réservés

Objet	Bénéficiaire	Surface	Parcelle(s)
1 - Servitude logements L151-41 4° CU	Commune	11 705 m ²	B909, B910 et B1047
2 - Création chemin piéton	Commune	120 m ²	B124 (p)

Barbançisme

Commune d'
Anneville-Ambourville

Plan de zonage (partie est)

Approuvé par le conseil métropolitain le 26 juin 2017

Echelle 1/5000
Source plans "CG76 BD PARCELLAIRE ORTHOPHOTO 2009"
Projection RGF1993 / Lambert Zone 8

chargé d'études :

PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
5 impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville